

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026/96

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	33

Date de la convocation
09/07/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 juillet à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (28) : Josepha ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI – Jérôme ASTOLFI - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Joseph GALLETTI - Augustine GARIBALDI – Jean Charles GIABICONI – Patrick GIGON - Isabelle GUIDONI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Marilyn MASSONI – Jean-François MATTEI - Jean-Marc MATTEI – Jean MAZZONI - Paul MILANI – Didier MILLIEX - François MONTI – Rose Marie MONTI - Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI – Pierre-Antoine PASQUALINI - Anne POLI - Jeanne Baptiste SAVELLI.

Pouvoirs (5) : Paul ALFONSI donne pouvoir à Jean DOMINICI - Corinne MATTEI donne pouvoir à Patrick GIGON - Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Alexandra SAMPIERI donne pouvoir à Didier MILLIEX - Marie Anne SIMON donne pouvoir à Angèle NERI.

Absents (4) : Muriel BELTRAN - Christophe GRAZIANI - Clément TOLAINI - Hervé VALDRIGHI.

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE DE MASSIF CORSE

Monsieur Jean-François MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1;
- Vu la délibération de l'Assemblée de Corse n°16-105 du 26 mai 2016 adoptant la composition du comité de massif corse ;

Le président rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner ses délégués.

Le président propose aux membres du conseil communautaire de procéder au vote et à l'élection des représentants de la Communauté de Communes Marana Golo au sein du comité de massif corse. Il précise qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant seront désignés.

Se sont portés candidats :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Jean-Marc MATTEI
- En qualité de délégué suppléant : Monsieur Jean MAZZONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260728-2026-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2026
Publication : 05/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation 1



Ont obtenu :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Jean-Marc MATTEI : 33 voix
- En qualité de délégué suppléants : Monsieur Jean MAZZONI : 33 voix

Monsieur Jean-Marc MATTEI ayant obtenu 33 voix est déclaré représentant de la Communauté de Communes Marana Golo en qualité de titulaire au sein du comité de massif corse ;
Monsieur Jean MAZZONI ayant obtenu 33 voix est déclaré représentant de la Communauté de Communes Marana Golo en qualité de suppléant au sein du comité de massif corse.

Le conseil communautaire :

- **DESIGNE** en tant que représentants de la Communauté de Communes Marana Golo au sein du Comité de massif corse les conseillers communautaires suivants :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Jean-Marc MATTEI
- En qualité de délégué suppléants : Monsieur Jean MAZZONI

- **INFORME** que dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI

**DOMINI
CI JEAN**

Signature
numérique de
DOMINICI JEAN
Date : 2026.08.03
15:56:50 +02'00'